

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00545

DETTE - PRODUITS COMPLEXES - REAJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 20
Nombre de voix : 92

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191219-02019025450

DATE: 07AF-PHONACIE :23 décembre 2019

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DETTE - PRODUITS COMPLEXES - REAJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE

Par délibération en date du 10/12/2014, Saint-Etienne Métropole a défini la méthode de constitution des provisions pour risque sur les emprunts et produits complexes, conformément à l'avis n°2012-04 du 03 juillet 2012 rendu par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Il appartient à Saint-Etienne Métropole de réviser chaque année les montants de ces provisions en fonction de l'évolution des taux de marché.

Modalité de calcul des provisions :

La méthode de calcul des provisions consiste à appliquer à toutes les échéances à venir le différentiel entre le taux structuré et un taux de référence :

- Pour le taux de référence : il s'agit du taux fixe pratiqué à la date de souscription du contrat,
- Pour le calcul du taux structuré : il s'agit des taux anticipés avec prise en compte de la volatilité.

La provision à constituer concerne 4 produits complexes dont l'encours total au 31/12/2018 est de 41 272 680 €. Elle s'élève à 26 050 384 €.

Le tableau ci-après détaille l'évaluation financière du risque au 31/12/2018 à provisionner en 2019 :

	N° interne	Prêteur	Charte Gissler	Risque	Année du contrat	Taux de référence		Maturité	Encours au 31/12/2018	Provision 2019
swaps	41	Natixis	6F	Change EUR/CHF	23/02/05	4,13%	trimestriel	01/01/35	5 333 334 €	8 893 296 €
	58	Natixis	6F	Change EUR/CHF	25/02/05	4,17%	trimestriel	01/01/37	8 098 438 €	16 574 062 €
	47	Natixis	3F	Pente	23/06/06	4,31%	trimestriel	23/06/30	7 840 909 €	0 €
	49	Natixis	3F	Pente	29/06/06	4,37%	trimestriel	29/12/36	20 000 000 €	583 026 €
TOTAL									41 272 680 €	26 050 384 €

A ce jour, la provision déjà constituée est de 44 373 584 € et se décompose en une provision non budgétaire à hauteur de 31 324 735 € et une provision budgétaire de 13 048 849 €.

La provision non budgétaire doit être réajustée à la baisse pour un montant de **18 323 200 €** (soit 44 373 584 € - 26 050 384 €). L'opération d'ordre non budgétaire sera établie par le comptable public par le débit du compte 1521 et le crédit du compte 194.

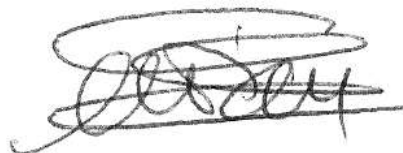
Au 31 décembre 2019, la provision budgétaire sera de 13 048 849 € et la provision non budgétaire de 13 001 535 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise, pour 2019, le réajustement de la provision pour risque sur les produits complexes à un montant de 26 050 384 € qui consiste à effectuer une reprise de la provision non budgétaire pour 18 323 200 € (opération établie par le comptable public : débit du compte 1521/crédit du compte 194).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

* Les produits complexes appartiennent aux catégories supérieures à C ou 3 dans la grille de cotation des emprunts structurés de la charte Gissler.